

## INTRODUCTION

**HAÏTI COMPTE 9 MILLIONS D'HABITANTS.** Son revenu national brut par habitant est de 480 USD. Selon l'enquête la plus récente (2001), 53.9 % de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté international d 1 USD par jour. Aujourd'hui, ce pays ne remplit aucun des 8 objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais il est en voie d'atteindre l'objectif 3 (« assurer l'éducation primaire pour tous ») et semble en mesure de pouvoir d'atteindre l'objectif 2 (« promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes »), à condition que des changements soient réalisés. Haïti est un pays instable. Après deux ans (de 2004 à 2006) de violences politiques ayant nécessité l'intervention d'une mission de stabilisation des Nations Unies (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti - MINUSTAH), le pays est aujourd'hui en proie à de nouvelles violences liées à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Ces « émeutes de la faim » ont conduit au renvoi du gouvernement en avril dernier.

ASPECTS	2007	DÉFIS	ACTIONS PRIORITAIRES
Appropriation	Haute	Maîtriser sa stratégie et sa politique de développement.	Mettre en œuvre le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté.
Alignement	Haute	Encourager les donateurs à s'aligner sur les priorités et les choix stratégiques de l'État haïtien.	Dialoguer avec les principaux donateurs.
Harmonisation	Basse	Améliorer la coordination	Mettre en place une structure de coordination.
Gestion axée sur les résultats	Haute	Établir de véritables mécanismes conjoints.	Formaliser et mettre en œuvre les mécanismes de suivi et d'évaluation. Réorganiser l'administration. Renforcer les capacités.
Responsabilité mutuelle	Haute		

**VUE D'ENSEMBLE**  
ENCADRÉ 20.1 :  
Défis et actions  
prioritaires

L'aide publique au développement (APD) consentie à Haïti est en constante augmentation depuis 2004 (2004-05=+93 %, 2005-06=+16 %). En 2006, elle atteint 581 millions USD, soit 13.4 % du revenu national brut, ce qui indique une relativement faible dépendance à l'aide. Ce chapitre a été établi à partir d'informations fournies par le gouvernement d'Haïti et 10 donateurs, qui sont à l'origine de 88 % de l'APD octroyée au pays. Suite à son adhésion à la Déclaration de Paris en décembre 2007, Haïti participe pour la première fois à l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. À l'exception des indicateurs pour lesquels des données existaient en 2005 (indicateurs 1, 2A et 11), les objectifs-cibles pour 2010 seront dérivés de ce premier rapport. ■

## APPROPRIATION

### INDICATEUR 1

Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?

L'APPROPRIATION CONSTITUE UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA DÉCLARATION DE PARIS. Elle est cruciale pour l'efficacité de l'aide et l'obtention de résultats en termes de développement. L'expérience montre que l'aide est plus efficace lorsqu'elle soutient les efforts de développement des pays partenaires et des politiques auxquelles adhèrent vraiment les dirigeants, les fonctionnaires et les citoyens de ces pays. Par contre, elle perd en efficacité lorsque les politiques sont imposées.

L'appropriation se définit comme la capacité des pays à exercer une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement. Elle est d'autant plus difficile à acquérir que les pays sont largement tributaires des apports d'aide pour financer leurs programmes de développement. L'appropriation est difficilement mesurable à l'aide d'un seul indicateur. L'indicateur 1 évalue le caractère opérationnel de la stratégie de développement du pays sur une échelle allant de A à E, A représentant la meilleure note. Seuls les pays classés A ou B sont considérés comme dotés d'une stratégie de développement opérationnelle. Cette évaluation repose sur trois critères :

1. Un cadre stratégique unifié : le pays a une vision à long terme cohérente et une stratégie à moyen terme dérivée de cette vision et liée à des stratégies de développement local et sectoriel.
2. Un ensemble de priorités : le pays a des objectifs de développement en rapport avec un ensemble d'objectifs à long terme, globaux et équilibrés. Les actions de moyen terme identifiées dans la stratégie de développement national sont en rapport avec ces objectifs et suivent un chemin bien balisé.
3. Un lien stratégique avec le budget : le pays a des ressources fiscales et une capacité à rendre opérationnelle sa stratégie, notamment la capacité de la réviser ainsi que son budget en fonction de données portant sur les progrès réalisés.

L'objectif de la Déclaration de Paris concernant cet indicateur est de porter à 75 % la proportion de pays partenaires ayant des stratégies de développement opérationnelles bien ou quasiment établies (catégorie A ou B).

En 2005, Haïti, comme 21 % des pays partenaires notés, avait obtenu la note D. En 2007, Haïti, à l'instar de 14 % des pays notés, obtient également un D. Une telle note signifie que la stratégie de développement nationale inclut certains éléments de bonne pratique.

En novembre 2007, le gouvernement haïtien a présenté à la communauté internationale d'aide au développement un Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP) intégrant les principes de la Déclaration de Paris. Certains donateurs comme les Nations Unies, la France ou le Canada commencent d'ores et déjà à aligner leurs programmations sur les orientations établies. ■

## ALIGNEMENT

LA DÉCLARATION DE PARIS PRÉVOIT QUE LES DONNEURS fassent reposer entièrement leur soutien sur les stratégies de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires. L'expérience montre qu'une aide bien alignée sur les politiques des pays d'une part, et sur les systèmes nationaux d'autre part, contribue davantage au développement qu'une aide fragmentée répondant aux priorités des donateurs. Tout comme l'appropriation, l'alignement a plusieurs dimensions et est difficile à mesurer. C'est pourquoi sept indicateurs (indicateurs 2 à 8) ont été retenus pour mesurer les différents aspects.

## METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES NATIONAUX FIABLES

L'alignement de l'aide sur les politiques de développement nationales nécessite que les pays partenaires soient dotés d'un système de gestion des finances publiques fiable (GFP).

Évaluer la fiabilité de la GFP des pays revient à mesurer le degré d'adhésion des systèmes existants aux bonnes pratiques généralement acceptées ou la mise en place d'un programme de réformes visant à promouvoir l'adoption de meilleures pratiques. L'évaluation des systèmes de GFP s'appuie sur une composante de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale. Il s'agit de l'indicateur 13 de l'EPIN qui sert à mesurer la qualité des systèmes nationaux de gestion budgétaire et financière à partir des critères suivants :

- l'existence d'un budget complet et crédible lié aux priorités de l'action publique ;
- l'existence de systèmes efficaces de gestion financière des dépenses et des recettes budgétaires ;
- l'établissement en temps voulu de rapports budgétaires précis ;
- une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux d'administration.

La qualité de la gestion du budget et des finances publiques est évaluée sur une échelle allant de 1 à 6 ; 6 correspondant à une très bonne qualité. L'objectif-cible fixé dans la Déclaration de Paris est que la moitié des pays partenaires progressent d'au moins un demi point d'ici 2010.

### INDICATEUR 2a

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ?

En 2005, Haïti avait obtenu la note de 2 (« système faible ») pour la qualité de la gestion de son budget et des finances publiques. À titre de comparaison, à l'époque seuls 3% des pays participant à l'enquête 2006 avaient obtenu un tel score. La grande majorité des pays pris en considération dans l'enquête de 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris se situaient dans les catégories « plutôt insuffisant » à « plutôt fiable », et environ 31 % des pays étaient dotés de systèmes considérés comme étant au moins « plutôt fiables ». En 2007, Haïti a obtenu la note de 3 (« système modérément faible »). À titre de comparaison, 40 % des pays participant à l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ont obtenu cette année-là un score de 3 ou moins.

#### INDICATEUR 2b

Quelle est la fiabilité  
des systèmes nationaux  
de passation des marchés ?

L'indicateur 2b mesure l'adéquation du système national de passation des marchés publics avec les bonnes pratiques internationalement reconnues ou l'existence de programmes de réformes ayant pour objectif d'améliorer les réformes existantes. L'indicateur 2B n'est disponible pour Haïti ni pour 2005, ni pour 2007. Par conséquent, aucun objectif-cible n'a pu être défini pour 2010. Toutefois, il faut souligner que les autorités haïtiennes ont appliqué des mesures visant à améliorer le système de passation des marchés publics et à lutter contre la corruption dont les résultats sont encourageants. Plusieurs éléments de réforme sont à noter comme, par exemple, le décret du 3 décembre 2005 réglementant la passation des marchés, la mise en place de la Commission nationale de la passation des marchés et de la Commission ministérielle de la passation des marchés, l'élaboration du code de passation des marchés à soumettre au Parlement ou encore la rédaction d'un guide pour le traitement des dossiers de passation des marchés.

#### ALIGNER LES APPORTS D'AIDE SUR LES PRIORITÉS NATIONALES

#### INDICATEUR 3

Une comptabilité détaillée et exhaustive des apports financiers extérieurs et de leur utilisation est un moyen indispensable pour s'assurer que les donateurs alignent effectivement leur aide sur les priorités de développement nationales et pour rendre compte de l'utilisation des ressources dédiées au développement. La formulation du budget est un élément central du processus d'élaboration des politiques dans tous les pays. C'est pourquoi le degré d'exhaustivité et de précision de la comptabilisation dans le budget des contributions financières des donateurs en faveur du secteur public est un bon indicateur du sérieux des efforts déployés pour rattacher l'aide aux politiques et processus nationaux. L'aide budgétaire est toujours prise en compte dans le budget, mais d'autres modalités de l'aide, comme notamment l'aide-projet, devraient également y être inscrites dans leur intégralité.

L'objectif de la Déclaration de Paris concernant la comptabilisation dans le budget est que, d'ici 2010, les contributions financières des donateurs soient convenablement comptabilisées dans le budget afin que les autorités des pays partenaires puissent présenter des rapports budgétaires précis à leurs citoyens et à leur parlement.

L'indicateur 3 représente le pourcentage des versements d'aide au secteur public notifiés par les donateurs et qui est pris en compte dans les prévisions budgétaires pour le même exercice. Le tableau 1 indique les versements d'aide et les apports d'aide comptabilisés dans le budget, en chiffres bruts. On constate qu'il existe des écarts dans un sens comme dans l'autre, les apports d'aide pouvant aussi bien être sous-évalués que surévalués dans le budget. L'objectif de la Déclaration de Paris est de réduire de moitié, d'ici 2010, la part des versements d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget, pour atteindre un pourcentage des versements d'aide au secteur public notifiés par les donateurs et pris en compte dans les prévisions budgétaires d'au moins 85 %.

	Aide comptabilisée dans le budget pour 2007 (en millions USD)	Aide versée au secteur public durant 2007 notifié par les donateurs (en millions USD)	2007*	
			c = a / b	c = b / a
Banque interaméricaine de développement	108	108	100%	
Banque mondiale	26	26	100%	
Canada	0	0	--	
Commission européenne	71	71	100%	
Espagne	8	8	100%	
États-Unis	0	10	0%	
Fonds international de développement agricole	0	3	0%	
Fonds mondiaux	24	--	--	
Fonds monétaire international	54	54	100%	
France	0	6	0%	
Japon	7	7	100%	
Nations Unies	0	18	0%	
Average donor ratio	--	--		60%
<b>Total</b>	<b>298</b>	<b>313</b>		<b>95%</b>

\* Le ratio de référence est  $c = a/b$ , sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ( $c = b/a$ ).

En 2007, même les prévisions budgétaires sous-évaluent l'aide ; Haïti dépasse déjà l'objectif de la Déclaration de Paris. En effet, 95 % de l'aide effectivement versée au secteur public haïtien a été comptabilisée dans le budget, ce qui représente en valeur un montant de 298 millions USD sur les 313 millions USD déboursés par les donateurs.

## RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS PAR UN SOUTIEN COORDONNÉ

Le renforcement des capacités est considéré dans la Déclaration de Paris comme essentiel pour améliorer les résultats en matière de développement et atteindre les objectifs d'appropriation, d'alignement de l'aide et de responsabilité mutuelle. Il est de plus en plus largement admis que le renforcement des capacités implique des changements dans les règles institutionnelles et les systèmes organisationnels, et non pas simplement des actions de formation et un transfert de compétences. De la même manière, on considère que pour être couronné de succès, le renforcement des capacités doit nécessairement être le fruit d'un processus endogène, c'est-à-dire conduit par des acteurs nationaux ayant des objectifs précis, exploitant efficacement les capacités existantes et harmonisant l'aide extérieure à l'intérieur de ce cadre.

	Coopération technique coordonnée (en millions USD)	Coopération technique totale (en millions USD)	2007	
			c = a / b	
Banque interaméricaine de développement	5	10	50%	
Banque mondiale	1	3	43%	
Canada	0	79	0%	
Commission européenne	3	3	75%	
Espagne	2	2	100%	
États-Unis	165	165	100%	
Fonds international de développement agricole	1	1	100%	
Fonds mondiaux	--	--	--	
Fonds monétaire international	0	0	--	
France	0	2	0%	
Japon	1	1	100%	
Nations Unies	2	9	24%	
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>274</b>		<b>65%</b>

TABLEAU 20.1 :  
Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

## INDICATEUR 4

TABLEAU 20.2 :  
Quel pourcentage de la coopération technique est coordonné avec des programmes nationaux ?

L'indicateur 4 vise à montrer dans quelle mesure la coopération technique des donateurs, en tant qu'élément contribuant au renforcement des capacités, évolue vers ce modèle. L'objectif-cible défini dans la Déclaration de Paris est que, d'ici 2010, 50 % des apports de coopération technique soient mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés.

En 2007, Haïti dépasse largement cet objectif-cible puisque, 65 % des apports notifiés au titre de l'assistance technique étaient considérés comme destinés à financer des programmes coordonnés.

### UTILISER LES SYSTÈMES NATIONAUX

#### INDICATEUR 5

L'indicateur 5a mesure l'utilisation faite par les donateurs des trois composantes du système national de gestion des finances publiques, soit le système d'exécution du budget, le système de reddition des comptes et le système de contrôle financier.

Les résultats de l'enquête indiquent qu'en 2007 uniquement 46 % de l'aide allouée au secteur public haïtien passe par les systèmes nationaux de GFP.

L'indicateur 5b mesure spécifiquement l'utilisation du système de passation des marchés faite par les donateurs.

En 2007, 31 % de l'aide allouée au secteur public haïtien passe par le système de passation des marchés.

TABLEAU 20.3 :  
Quel pourcentage  
de l'aide allouée au secteur  
public passe par  
les systèmes nationaux ?

	Aide versée au secteur public durant 2007 (en millions USD) a	Systèmes de gestion des finances publiques				Systèmes de passation des marchés	
		Système d'exécution du budget (en millions USD) b	Système de reddition de comptes (en millions USD) c	Système de contrôle financier (en millions USD) d	2007 avg (b,c,d) / a	Systèmes de passation des marchés (en millions USD) e	2007 e / a
BID	120	120	120	120	100%	0	0%
Banque mondiale	31	10	10	10	34%	10	34%
Canada	65	0	0	0	0%	0	0%
Commission européenne	85	21	21	21	24%	85	100%
Espagne	9	9	9	9	100%	9	94%
États-Unis	10	10	10	10	100%	10	100%
FIDA	3	0	0	0	0%	1	46%
Fonds mondiaux	--	--	--	--	--	--	--
Fonds monétaire international	0	0	0	0	--	0	--
France	12	0	0	0	0%	0	0%
Japon	4	1	1	1	34%	1	34%
Nations Unies	36	4	0	0	4%	0	0%
<b>Total</b>	<b>375</b>	<b>175</b>	<b>171</b>	<b>171</b>	<b>46%</b>	<b>117</b>	<b>31%</b>

La coopération internationale, en accord avec l'État haïtien, s'est engagée à faire passer plus de 55 % de l'aide au secteur public par le système national de GFP et à utiliser davantage le système de passation des marchés publics. En effet, les autorités haïtiennes considèrent qu'il est fondamental de créer un cadre de dialogue permanent avec les principaux donateurs sur la nécessité de prioriser le canal du secteur public pour octroyer l'APD par rapport aux ONG. Afin de favoriser l'utilisation des systèmes nationaux, les autorités haïtiennes ont engagé un ensemble de mesures portant aussi bien sur l'adoption de budget-programme que sur renforcement des capacités de la Commission nationale de passation des marchés publics.

## ÉVITER LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE PARALLÈLES

Dans la Déclaration de Paris, les donateurs sont invités à « éviter, dans toute la mesure du possible, la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide ». L'indicateur 6 recense le nombre d'unités de mise en œuvre parallèles, le terme « parallèle » renvoyant à toute unité créée en dehors des structures institutionnelles nationales existantes.

L'objectif-cible global est de réduire des deux tiers, d'ici 2010, le nombre d'unités parallèles, pour le ramener de 1 832 à seulement 611.

Les résultats de l'enquête référencent 39 unités parallèles pour Haïti. Sans référence, il est difficile de dire a priori s'il s'agit d'un nombre faible ou élevé d'unités parallèles. Il devrait être relativement aisé de réduire, en Haïti d'ici 2010, le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets.

	2007 (en nombre)
Banque interaméricaine de développement	13
Banque mondiale	0
Canada	3
Commission européenne	4
Espagne	0
États-Unis	0
Fonds international de développement agricole	2
Fonds mondiaux	--
Fonds monétaire international	0
France	1
Japon	0
Nations Unies	16
<b>Total</b>	<b>39</b>

## INDICATEUR 6

**TABLEAU 20.4 :**  
Combien y a-t-il d'unités parallèles de mise en œuvre des projets en dehors des structures existant dans le pays ?

## PRÉVISIBILITÉ ACCRUE DES APPORTS D'AIDE

La prévisibilité des apports d'aide est généralement considérée comme essentielle pour faciliter aux pays partenaires la gestion de leurs finances publiques et pour leur permettre une planification réaliste de leur développement. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête permettent d'analyser la prévisibilité de l'aide sous deux angles. Le premier est la capacité des donateurs et des gouvernements à verser l'aide en temps voulu. Le second est la capacité de ces derniers à comptabiliser avec précision les versements effectués par les donateurs.

## INDICATEUR 7

**TABLEAU 20.5 :**  
Quel est le rapport entre les versements programmés et les versements comptabilisés par l'administration ?

	Versements enregistrés par l'administration en 2007 (en millions USD)	Versements programmés par les donateurs en 2007 (en millions USD)	Aide versée au secteur public durant 2007 notifié par les donateurs (en millions USD) (référence)	2007*	
				c = a / b	c = b / a
Banque interaméricaine de développement	280	105	120		38%
Banque mondiale	50	24	31		48%
Canada	98	48	65		49%
Commission européenne	154	106	85		69%
Espagne	13	9	9		70%
États-Unis	187	214	10	87%	
Fonds international de développement agricole	6	10	3	65%	
Fonds mondiaux	0	--	--	--	
Fonds monétaire international	0	0	0	--	
France	26	11	12		41%
Japon	5	4	4		79%
Nations Unies	14	27	36	51%	
Ratio moyen / donateurs	--	--	--		60%
<b>Total</b>	<b>832</b>	<b>556</b>	<b>375</b>		<b>67%</b>

\* Le ratio de référence est  $c = a/b$ , sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ( $c = b/a$ ).

L'indicateur 7 indique dans quelle mesure les fonds dont le versement est programmé au cours d'un exercice donné figurent bien dans les comptes nationaux comme versés au cours de cet exercice, indépendamment du signe (positif ou négatif) de l'éventuel écart constaté. La Déclaration de Paris a pour objectif de rapprocher ce pourcentage de 100 %.

En 2007, environ 67 % des fonds programmés ont été comptabilisés par le gouvernement haïtien. Ce taux global cache des disparités importantes selon l'origine de l'aide, puisque la moyenne des taux obtenus par chaque donneur est de 60%. L'écart enregistré entre ces deux chiffres est lié, entre autres, au fait que les versements comptabilisés par les autorités haïtiennes prennent en considération les montants de l'assistance technique qui ne sont pas pris en compte dans les prévisions des donateurs, mais aussi au fait que les bailleurs ont souvent des années fiscales différentes de celle de l'État haïtien. La simple harmonisation des calendriers fiscaux permettrait de réduire sensiblement l'écart entre les versements programmés et les versements comptabilisés par l'administration. Les autorités haïtiennes considèrent, de surcroît, que l'établissement d'un cadre glissant de programmation pluriannuelle serait un élément fondamental pour améliorer la prévisibilité de l'aide.

#### DÉLIEMENT DE L'AIDE

##### INDICATEUR 8

Quelle est la part de l'aide non liée ?

Les signataires de la Déclaration de Paris réaffirment leur adhésion à la recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement des pays les moins avancés et s'engagent à poursuivre les progrès dans ce domaine. Entre 2005 et 2006, en Haïti, la part de l'aide non liée est passée de 69 % à 61 %. Sur ce point, les donateurs bilatéraux et plus particulièrement la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Suisse et les États-Unis doivent fournir des efforts. ■



## HARMONISATION

Les donateurs et les autorités partenaires ne parviennent pas à assurer l'alignement complet des apports d'aide sur les stratégies et les systèmes nationaux. Dans ces conditions, l'efficacité de l'aide serait améliorée si les donateurs harmonisaient leurs actions et adoptaient des procédures aussi simples et transparentes que possible. L'enquête s'intéresse à deux aspects de l'harmonisation : l'utilisation de dispositifs communs dans le cadre d'approches fondées sur des programmes, d'une part, et la conduite de missions conjointes et le partage des travaux d'analyse, d'autre part.

### UTILISER DES DISPOSITIFS COMMUNS

L'indicateur 9 mesure la part de l'aide versée au secteur public dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. L'objectif général de la Déclaration de Paris pour 2010 est que 66 % de l'aide au secteur public soient assurés par le biais de cadres communs fondés sur des programmes.

En 2007, la proportion de l'aide au secteur public versée dans le cadre d'approches-programmes est de 61 %, ce qui est relativement proche de l'objectif général de la Déclaration de Paris.

### INDICATEUR 9

**TABLEAU 20.6 :**  
Quel est le montant des apports d'aide versés dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?

	Approches fondées sur des programmes			Total des apports d'aide versés (en millions USD) d	2007 e = c / d
	Soutien budgétaire	Autres approches fondées sur des programmes	Total		
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	(en millions USD) c = a + b		
Banque interaméricaine de développement	20	100	120	120	100%
Banque mondiale	10	0	11	31	34%
Canada	0	0	0	118	0%
Commission européenne	21	24	45	105	43%
Espagne	0	1	1	17	4%
États-Unis	10	204	214	214	100%
Fonds international de développement agricole	0	0	0	3	0%
Fonds mondiaux	--	24	24	--	--
Fonds monétaire international	0	0	0	0	--
France	3	--	3	14	20%
Japon	0	0	0	4	0%
Nations Unies	0	2	2	57	3%
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>354</b>	<b>418</b>	<b>682</b>	<b>61%</b>

## RÉALISATION CONJOINTE DE MISSIONS ET MISE EN COMMUN DES CONCLUSIONS DES ANALYSES CONDUITES

Les indicateurs 10a et 10b mesurent respectivement la proportion de missions sur le terrain effectuées conjointement et la part des travaux d'analyse par pays menés conjointement ou donnant lieu à une coordination. Les objectifs pour 2010 sont de 40 % pour les missions conjointes et de 66 % pour les travaux d'analyse conjoints.

### INDICATEUR 10a

Sur ce point, les performances d'Haïti sont relativement bonnes. Selon l'indicateur 10a, en 2007, 24 % des missions sur le terrain ont été effectuées conjointement. Et, selon l'indicateur 10b, en 2007, 53 % des travaux d'analyse ont été menés conjointement ou ont donné lieu à une coordination. Le rapport-pays souligne que si les donateurs n'ont pas forcément joué le jeu de la coordination en ce qui concerne les missions de terrains, ces derniers ont quasiment associé à chacun des travaux analytiques une démarche commune. ■

TABLEAU 20.7 :  
Combien de missions  
de donateurs  
sont coordonnées ?

	Missions coordonnées *	Total missions	2007
	(en nombre) a	(en nombre) b	c = a / b
Banque interaméricaine de développement	10	30	33%
Banque mondiale	25	51	49%
Canada	4	60	7%
Commission européenne	8	35	23%
Espagne	2	2	100%
États-Unis	2	3	67%
Fonds international de développement agricole	0	4	0%
Fonds mondiaux	--	--	--
Fonds monétaire international	0	8	0%
France	1	8	13%
Japon	0	0	--
Nations Unies	41	86	48%
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>287</b>	<b>24%</b>

\* Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35 % lui a été appliqué.

### INDICATEUR 10b

TABLEAU 20.8 :  
Combien d'analyses par pays  
sont coordonnées ?

	Travaux coordonnés*	Total travaux d'analyse	2007
	(en nombre) a	(en nombre) b	c = a / b
Banque interaméricaine de développement	0	1	0%
Banque mondiale	1	1	100%
Canada	0	4	0%
Commission européenne	24	28	86%
Espagne	3	3	100%
États-Unis	2	5	40%
Fonds international de développement agricole	1	1	100%
Fonds mondiaux	--	--	--
Fonds monétaire international	0	4	0%
France	--	--	--
Japon	0	0	--
Nations Unies	21	27	78%
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>74</b>	<b>53%</b>

\* Note : le nombre total de travaux coordonnés a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 25 % lui a été appliqué.

## GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

DANS LA DÉCLARATION DE PARIS, les pays partenaires s'engagent à s'efforcer de mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats. Ces derniers doivent permettre de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principales stratégies nationales et sectorielles en utilisant un nombre limité d'indicateurs. Pays partenaires et donateurs s'engagent mutuellement à renforcer les capacités des pays et à instaurer une gestion axée sur les résultats.

L'indicateur 11 évalue l'existence dans les pays partenaires de cadres d'évaluation des performances. Trois critères d'évaluation sont pris en compte : la qualité de l'information sur le développement, l'accès des parties prenantes à l'information sur le développement, et l'existence d'un dispositif de suivi et d'évaluation coordonné au niveau du pays. L'indicateur 11 se répartit en cinq catégories qualitatives allant de A (le cadre d'évaluation des performances met effectivement en œuvre de bonnes pratiques) à E (le cadre d'évaluation des performances ne traduit guère de mesures orientées vers la mise en œuvre de bonnes pratiques).

En 2007 comme en 2005, l'Haïti a obtenu la note D comme plus de 30 % des pays participant à l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Un D signifie que le cadre d'évaluation des performances inclut certains éléments de bonne pratique. Cette note s'explique principalement par le fait qu'Haïti ne dispose pas pour l'instant de véritables mécanismes pour assurer la gestion axée sur les résultats. ■

## RESPONSABILITÉ MUTUELLE

LA NOTION DE RESPONSABILITÉ MUTUELLE est une innovation importante de la Déclaration de Paris. Elle part du principe que l'aide est plus efficace lorsque les donateurs et les gouvernements partenaires sont responsables devant leurs opinions publiques de l'utilisation qui est faite des ressources à l'appui du développement, et lorsque les uns et les autres doivent se rendre mutuellement des comptes. L'indicateur retenu (indicateur 12) renvoie plus spécifiquement à la responsabilité mutuelle portant sur l'exécution des engagements de partenariat pris dans la Déclaration de Paris et des accords éventuellement conclus à l'échelon local concernant l'amélioration de l'efficacité de l'aide. La question posée dans l'enquête porte sur l'existence, dans les pays considérés, d'un mécanisme d'examen mutuel des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits.

Il n'existe pas, aujourd'hui en Haïti, de mécanisme d'examen mutuel des progrès accomplis. Toutefois, les autorités haïtiennes travaillent avec l'appui du Canada à la conception et à la mise en œuvre d'un cadre de responsabilité mutuelle sur la base d'un plan national. ■

### INDICATEUR 11

Les pays sont-ils dotés de cadres d'évaluation des performances se prêtant à un suivi ?

### INDICATEUR 12

Les pays disposent-ils de mécanismes d'évaluation mutuelle ?

## PROGRÈS DEPUIS 2005 ET PRIORITÉS POUR 2010

LE TABLEAU CI-APRÈS PRÉSENTE les notes obtenues par Haïti en 2007, pour chacun des indicateurs de la Déclaration de Paris. Pour le présent rapport les scores ont été établis à partir des éléments mentionnés dans l'analyse qui précède, lesquels proviennent de diverses sources d'information et, en particulier, de l'enquête de référence consacrée à Haïti réalisée sous la direction du coordinateur national (Monsieur Jean-Max Bellerive).

Ces différents indicateurs suggèrent, même si Haïti vient de signer la Déclaration de Paris, que ce pays remplit déjà certains de ses objectifs et est en bonne voie pour en atteindre d'autres. À cette fin, des réformes et des efforts substantiels devront être réalisés, notamment en termes d'appropriation et d'amélioration des systèmes de gestion des finances publiques, pour augmenter l'efficacité de l'aide au développement. ■

### RESUMÉ

#### TABLEAU 20.9

INDICATEUR	2007	OBJECTIFS-CIBLES 2010
1 Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles	D	B ou A
2a Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques	3,0	3,0
2b Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés	Pas disponible	Pas disponible
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	95%	98%
4 Renforcement des capacités par un soutien coordonné	65%	50%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	46%	Pas d'objectif
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	31%	Non applicable
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	39	13
7 L'aide est davantage prévisible	67%	84%
8 L'aide est non liée	61%	Plus de 69%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	61%	66%
10a Missions sur le terrain.	24%	40%
10b Travaux analytiques par pays	53%	66%
11 Cadres axés sur les résultats	D	C
12 Responsabilité mutuelle	Non	Oui

## CONTRIBUTEURS

Coordinateur national : Jean-Max Bellerive

## SIGLES

APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
DSNCRP	Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction pauvreté
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
GFP	Gestion des finances publiques
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non-gouvernementale

